

immigration

stopper l'immigration n'est pas la solution pour réduire la surcharge des infrastructures

Fiche d'information 6 : Densité de population

L'essentiel en bref :

- ▶ La consommation de surfaces d'habitation par personne a beaucoup augmenté ces trente dernières années, tout comme le nombre de ménages d'une personne. La crise du logement et la hausse des loyers sont une conséquence d'une plus grande prospérité et ne résultent pas de l'immigration.
- ▶ Les goulets d'étranglement dans le domaine du rail ne datent pas d'hier. Ce qui est particulièrement problématique ici, c'est la non-application du principe du pollueur payeur dans le secteur ferroviaire, qui se traduit depuis des années par de fausses incitations pour les utilisateurs.
- ▶ Ces goulets d'étranglement ne disparaîtraient pas avec une limitation de l'immigration, telle qu'exigée par l'UDC dans son initiative.
- ▶ Dans le domaine énergétique, la Suisse est dans l'obligation de combler la pénurie d'électricité annoncée, que l'on limite l'immigration ou non. Aucune nouvelle centrale électrique n'a vu le jour au cours des deux dernières décennies et la consommation d'électricité par personne n'a cessé d'augmenter.

Infrastructures et transports

Le développement des infrastructures est en retard sur le développement économique

Des infrastructures bien entretenues et en parfait état de fonctionnement constituent la colonne vertébrale d'une économie prospère et un facteur de compétitivité déterminant. Les infrastructures helvétiques, celles des transports incluses, continuent de compter parmi les meilleures du monde. En tant que terre de transit, mais aussi en raison de sa forte densité de population, la Suisse est d'ores et déjà sous pression dans ce domaine : compte tenu de la surcharge des infrastructures et de l'évolution technologique, il s'agira au cours des deux prochaines décennies de moderniser les installations et les réseaux existants et d'en bâtir de nouveaux, afin d'augmenter les capacités.

Les goulets d'étranglement ferroviaires ne sont pas imputables à l'immigration

La première cause de surcharge des infrastructures n'est pas l'immigration, mais un mode de financement trop peu axé sur le principe du pollueur payeur. On déplore des zones d'engorgement, et ce constat ne date pas de ces dernières années. Aux heures de pointe, le flux de pendulaires est la principale cause de saturation. Pourtant, le rail continue d'être en grande partie financé par les contribuables. Le prix payé par les usagers couvre à peine la moitié des coûts qu'ils génèrent. Ce faux signal adressé aux utilisateurs combiné à des conflits d'objectifs politiques existants (priorité accordée au transport de personnes, article constitutionnel relatif au transfert du trafic de transit des marchandises, développement des trains régionaux, le tout sur les mêmes sillons) induisent une sur-utilisation des voies de chemin de fer et des dépenses publiques supplémentaires dans le domaine des transports.

Le nécessaire développement des infrastructures et le financement des réseaux ferroviaire et routier de Suisse sont étroitement liés. L'évolution des coûts dans le secteur des transports a en outre des répercussions sur d'autres tâches publiques comme sur les ménages.

Les exigences de l'économie

De leur côté, les pays émergents (en transition) érigent des infrastructures modernes, s'appuyant la plupart du temps sur un marché de plus en plus orienté sur la concurrence et avec le soutien d'investissements privés. En face, les pays industrialisés essaient de s'aligner avec des infrastructures souvent mal entretenues. En Suisse, c'est notamment de plus en plus souvent le cas du rail, où l'entretien des lignes et du matériel roulant a fréquemment été négligé. L'importance d'un financement durable des infrastructures est donc grande. Au chapitre des dépenses d'infrastructures, le critère de la rentabilité pour l'économie en général et l'économie d'entreprise en particulier doit être nettement mieux pris en compte. Les projets d'aménagement – même et surtout ceux des pouvoirs publics – doivent être strictement évalués selon ce critère.

Le financement doit être principalement assuré par les utilisateurs de l'infrastructure.

De plus, les questions d'aménagement du territoire et d'économie de marché dans le secteur ferroviaire ne sont toujours pas résolues. La position dominante des CFF peut conduire les conflits de rôles existants (détenteur, régulateur, exploitant) à aggraver encore la situation financière et à déstabiliser le système dans son ensemble. Des améliorations s'imposent dans ce domaine.

Aménagement du territoire

Un territoire limité soumis à de nombreuses pressions

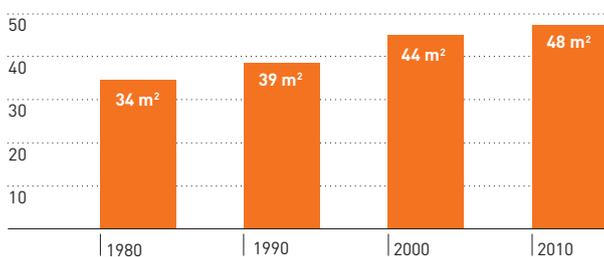
Le territoire de la Suisse est limité. Les intérêts et les besoins des différents groupes d'ayants droit sont très divers, ce qui conduit inévitablement à des conflits d'objectifs. Mais à quels intérêts et à quels besoins accorder la priorité ? Ces derniers temps, ces questions et d'autres de même nature ont suscité des études, des interventions politiques et des discussions aussi nombreuses que variées. Ce qui est incontesté, c'est que la Constitution fédérale impose une utilisation mesurée du sol (art. 75 Cst.), alors que l'utilisation du sol par habitant ne cesse d'augmenter.

L'augmentation de la surface d'habitat et d'infrastructure est avant tout un indicateur de la prospérité et non une conséquence de l'immigration

En Suisse, c'est pratiquement un mètre carré de territoire qui est bâti à chaque seconde. On érige de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes ou de nouvelles voies de chemin de fer. Depuis la première moitié des années 1980, la surface d'habitat et d'infrastructure s'est accrue de près de 24 % (Office fédéral du développement territorial ARE). L'accroissement de la population résidante est l'une des causes de cette hausse de la surface d'habitat et d'infrastructure, mais la consommation moyenne de surface d'habitation par personne est bien plus déterminante : en Suisse, elle est passée de 34 m² par personne en 1980 à 44 m² en 2000. Aujourd'hui, elle s'établit déjà à 48 m², et selon les estimations de l'ARE, il devrait atteindre environ 55 m² par personne en 2030. Les changements démographiques et sociaux sont les principaux moteurs de cette évolution : davantage de ménages d'une personne ayant de plus en plus besoin de place, ainsi qu'un niveau de vie plus aisé pour une large part de la population. Le recul de la taille des ménages a une influence beaucoup plus forte sur la demande de logements – et donc sur la surface d'habitat et d'infrastructure – que la croissance démographique. La taille moyenne des ménages, qui était de 3,06 personnes en 1970, est tombée à 2,38 personnes en 2000 (Etude du Programme national de recherche « Développement durable de l'environnement construit » (PNR54) : « Infrastructures et bâtiments suisses : quels coûts et qui les paiera à l'avenir ? »).

Évolution de la surface d'habitation nécessaire moyenne par personne en Suisse

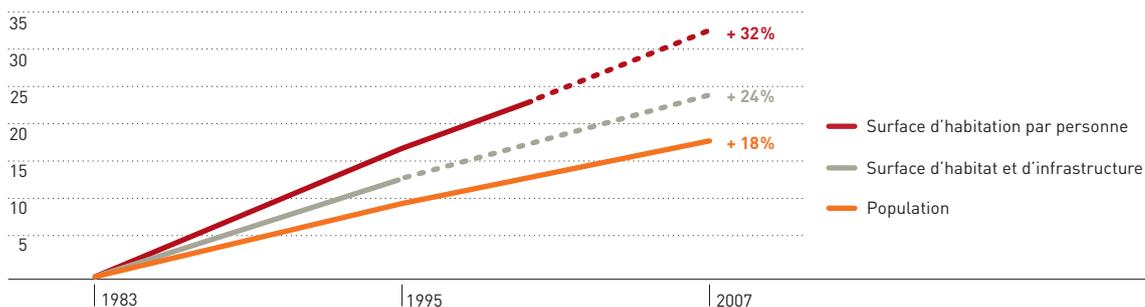
En m²



Sources : Office fédéral de la statistique (2007) : Recensement fédéral de la population

Comparaison entre croissance de la population, de la surface d'habitat et d'infrastructure et de la surface d'habitation par personne

En %



Source : Recensement, ESPOP, Statistique de la superficie 1979/1985 et 1992/1997, OFS ; calculs de l'ARE

Les prescriptions en matière de construction doivent être libéralisées

Si l'on veut réduire l'utilisation des sols en Suisse, il ne faut pas chercher à influencer en priorité le facteur nombre d'habitants. Il convient au contraire de miser sur le développement de l'habitat vers l'intérieur, la densification des zones construites et une meilleure utilisation des surfaces en friche ou insuffisamment exploitées. Il importe donc un peu partout de libéraliser les prescriptions en matière de construction et de simplifier les procédures.

Ce que « mesuré » signifie concrètement doit toutefois être évalué de cas en cas. Dans les faits, cette question est souvent tranchée en défaveur de l'économie. Nous demandons par conséquent avec force que les aspects économiques soient pris en compte dans la même mesure que les aspects sociaux et écologiques dans les décisions relatives à l'utilisation des sols. Les différents intérêts doivent être soigneusement sopesés de manière à optimiser les objectifs poursuivis, car dans la concurrence entre les différents sites, la Suisse ne doit pas uniquement se préoccuper de questions environnementales, elle doit aussi aménager des conditions favorables à la croissance économique.

Les entreprises doivent pouvoir se développer avec toute la souplesse nécessaire, notamment géographique.

Les projets de construction doivent pouvoir être réalisés selon la demande, rapidement et sans complications. Lors de la réalisation de bâtiments d'habitation, il est important de continuer à tenir compte des besoins en logements modernes de la population. Le droit fondamental à la propriété, garanti par la Constitution, doit être absolument respecté. Il est par ailleurs important que les compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire soient laissées au premier chef aux cantons, conformément au principe de subsidiarité. Ceux-ci sont en effet les seuls à pouvoir tenir compte dans une mesure adéquate des besoins de la population et de l'économie dans les régions.

Environnement

La pollution ne s'arrête pas à la frontière

L'immigration contribue certes à la hausse de la consommation de ressources en Suisse, mais les migrants auraient aussi consommé de l'énergie et des ressources s'ils étaient restés dans leur pays d'origine et donc contribué à l'émission de gaz à effet de serre.

La majorité des personnes s'installant en Suisse sont hautement qualifiées et gagnent donc bien leur vie. Elles s'installent généralement dans des logements neufs construits dans un souci d'efficacité énergétique ou dans des logements rénovés et optimisés sur le plan énergétique. L'immigration accroît de ce fait la demande de logements énergétiquement efficaces. Ce faisant, elle contribue à réduire la consommation d'énergie par habitant sur le marché de l'immobilier.

Énergie

La consommation électrique ne cesse d'augmenter. Elle connaît chaque année une hausse de 2 % à 3 % et ce non seulement durant la dernière décennie, mais déjà depuis plus de 30 ans. Près des deux tiers de cette consommation sont imputables à l'économie, afin de se maintenir à la pointe de la modernité grâce à de nouvelles technologies dans l'industrie et grâce à l'informatique et aux télécommunications dans le secteur des services. La pénurie d'électricité annoncée n'a pas grand-chose à voir avec l'immigration. La raison de cette pénurie réside plutôt dans le fait qu'aucune nouvelle centrale électrique d'importance n'a vu le jour au cours des vingt dernières années. Des discussions sans fin et des procédures compliquées ont conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : il ne sera pas possible de réaliser des lignes à haute tension dans un délai raisonnable. Notre approvisionnement électrique dépend toujours plus des importations des pays voisins, en particulier durant la saison d'hiver. La Suisse a besoin de nouvelles grandes centrales électriques et l'arrêt de l'immigration ne résoudra pas ce problème.

Diverses fiches d'information sont disponibles sur le thème de l'immigration :

- 1) Situation juridique en matière de libre circulation des personnes
- 2) La libre circulation des personnes en général
- 3) Importance pour la croissance et le marché du travail
- 4) Assurances sociales
- 5) Mesures d'accompagnement sur le marché du travail
- 6) Densité de population
- 7) Contingents de travailleurs en provenance de pays tiers